



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suppressions d'emplois aidés : l'école en difficulté

L'annonce d'une réduction drastique des contrats aidés par le ministère du Travail en juillet, remet en question les missions qu'ils exercent dans les écoles, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide administrative à la direction d'école, perturbant ainsi la rentrée dans les écoles.

Aujourd'hui, de nombreuses écoles sont dans l'incertitude. Là où les contrats se terminaient cet été, aucune assurance n'est donnée pour assurer l'accompagnement de tous les élèves pour lesquels les MDPH ont notifié un besoin. Le renouvellement des contrats des personnes aidant les directrices et directeurs d'école dans leur travail administratif relèverait quant à lui de l'exception.

Face à l'inquiétude croissante, le gouvernement a précisé que l'école serait relativement préservée mais avec l'annonce de seulement 50 000 contrats à cette rentrée dans l'Éducation nationale c'est déjà 23 157 de moins que l'année précédente.

Le SNUipp-FSU pointe depuis longtemps la précarité de ces personnels embauchés sur des contrats relevant avant tout d'un traitement social du chômage. Ils subissent des contrats à durée déterminée et des horaires modifiables, ne bénéficient pas de formations qualifiantes permettant une insertion professionnelle et perçoivent des rémunérations indignes. Pour autant, les missions qu'ils remplissent, tant comme AVS que dans l'aide à la direction au sens large, englobant des fonctions administratives et d'accompagnement d'activités, sont indispensables au bon fonctionnement des écoles.

Le SNUipp-FSU dénonce les répercussions de ce véritable plan social pour les personnels, les enseignants et leurs élèves.

Il demande dans un premier temps que ces personnels puissent bénéficier d'un renouvellement de leur contrat jusqu'au terme de sa durée maximale prévue et d'une réelle formation professionnelle. Dans un second temps, les missions exercées par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la Fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

Paris, le 23 août 2017